

ARRETE  
Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
De la commune de Fontenay-sous-Bois

2018-A- 338

**Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51, R.151-53 et R.153-18 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-sous-Bois, révisé et approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-sous-Bois, modifié et approuvé par la délibération du Conseil de Territoire du 14 février 2018 ;

VU le Règlement Local de Publicité de Fontenay-sous-Bois, révisé et approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2018 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-sous-Bois est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le règlement local de publicité de Fontenay-sous-Bois approuvé par délibération du 15 octobre 2018 (rapport de présentation, règlement et annexes - plan de zonage ; arrêté n°2017-ST-79 et plan fixant les limites d'agglomération de la commune de Fontenay-sous-Bois) est joint à l'annexe 8 du Plan Local d'Urbanisme.

**Article 2** : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois sise 1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont et à la Mairie de Fontenay-sous-Bois, Direction de l'urbanisme, 6 rue de l'ancienne mairie.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et à la mairie de Fontenay-sous-Bois.

Fait à Joinville le Pont, le 17.12.18.

Le Président,



Accuse de réception en préfecture  
094-200057941-20181217-338-AR  
Date de télétransmission : 17/12/2018  
Date de réception en préfecture : 17/12/2018

Jacques P. MARTIN